



LE PRÉSIDENT  
Pierre GRAFMEYER

La rédaction du rapport moral, à l'issue du processus normal institutionnel d'élections du Conseil Régional et de son Président, n'est jamais chose aisée. Le Président nouvellement élu ayant à s'exprimer sur les réalisations de l'ancienne équipe au risque de masquer les réalisations faites par son prédécesseur.

C'est donc, tout d'abord, l'occasion de remercier l'ancien Président Jean BACHELET pour tout le travail accompli au cours de cette mandature de 4 années au cours desquelles il a cumulé, pendant 2 ans, les fonctions de Vice-Président de la Compagnie Nationale. Nous profiterons de cette assemblée pour l'honorer et demander à notre Président National de lui attribuer la distinction bien méritée, en lui remettant la médaille de Vermeil, honneur rarissime dans notre profession. Jean BACHELET a su, non seulement insuffler l'énergie nécessaire à la tenue de notre Conseil Régional, mais il a su le faire dans la bonne humeur et dans un climat de grande convivialité et de respect des opinions de chacun.

Jean BACHELET, au nom de tous les confrères commissaires aux comptes de la Compagnie de Lyon, soyez-en remercié.

N'oublions pas non plus les conseillers qui ont oeuvré avec lui et tout particulièrement ceux d'entre eux qui, à l'issue de 8 années passées au service de la Compagnie Régionale ont, tel Cincinnatus, retrouvé le chemin de leur cabinet. Je pense, notamment, à nos confrères Laurence CROPSAL, Jean Pierre GROUSSON, Roland PALAIS et Michel RIBOLLET.

Que ce soit au titre de la formation professionnelle, du contrôle qualité, des applications informatiques et du Site Web régional, ces confrères se sont beaucoup investis et continuent, pour certains, à le faire... au détriment de leurs loisirs.

Être élu de notre profession est, certes, un honneur mais c'est aussi beaucoup de devoirs qui bien souvent s'accomplissent dans l'ombre ; ce sont des déplacements à Paris pour défendre,

devant le Conseil National, le point de vue de tous les confrères, représentants des petits et grands cabinets, et rappeler à nos instances nationales les réalités du terrain qui risquent parfois d'être négligées. C'est aussi l'examen de dossiers, la rencontre de confrères...

Pour parler chiffres, puisque nous aimons à le faire, ce sont des investissements personnels représentant des budgets de l'ordre de 200 à 500 heures annuelles consacrées à la profession.

Au cours de l'année écoulée, le Conseil National a eu à débattre d'un certain nombre de questions importantes liées notamment au processus normatif, à la formation professionnelle et au contrôle qualité. Vos élus régionaux rendent compte de ces deux derniers points dans leur rapport moral.

En ce qui concerne les normes d'exercice professionnel, votre Conseil National a su, dès la fin 2005, faire preuve d'initiative pour mettre en place un processus normatif satisfaisant dans lequel les parties à ce processus trouvent chacune la place qu'il convient. À cet égard, la clairvoyance de notre Président National, Vincent BAILLOT doit être soulignée.

Ce processus a abouti à la définition progressive d'un corps de Normes dont les principales ont pu être arrêtées rapidement par notre Ministre de tutelle, les dernières NEP ayant été publiées le 16 mai 2007.

Certaines Normes d'Exercice Professionnel, approuvées par le Conseil National réuni en séance le 2 juillet dernier, sont en cours d'homologation par le Garde des sceaux et pourraient être publiées rapidement.

Nous ne pouvons que saluer l'apport du H3C dans la rédaction de ces normes qui permet de constituer un cadre réglementaire dont la lecture est plus aisée et accessible à tous.

Concernant le contrôle qualité, les délégués de votre Compagnie Régionale se sont associés aux demandes présentées par le Conseil National au H3C pour :

- reconnaître la nécessité de la création d'un corps de contrôleurs composé de professionnels n'exerçant pas en

cabinet et que ce corps soit chargé de réaliser les contrôles des cabinets détenant des mandats d'entités d'intérêt public,

- demander que ce corps soit créé au sein de la Compagnie Nationale et chargé d'effectuer les contrôles périodiques selon les orientations, le cadre et les modalités définis par le H3C et reçoive les instructions exclusivement du H3C quant à l'exécution des opérations de contrôle,
- approuver que le contrôle des autres cabinets reste de la compétence des professionnels en exercice et s'appuie sur une forte implication des régions.

Votre Conseil a développé, à l'occasion de la publication de la loi de sauvegarde, ses relations avec le Tribunal de Commerce de Lyon, dont le Président, Philippe GRILLOT, a œuvré très fortement à la mise en place des mesures de sauvegarde. Nous avons ainsi participé au Colloque final qui s'est déroulé le 2 mars 2007 et à la diffusion d'un ouvrage très pratique à l'usage des chefs d'entreprises.

Les déclarations du Ministre de la Justice, faites en février 2007, lors du bicentenaire du Code de Commerce, peuvent nous satisfaire quant à la vision qu'ont les Instances Politiques Nationales sur notre profession.

La ténacité et la force de conviction du H3C et de ses deux représentants, Madame Christine THIN, sa Présidente, que nous accueillons avec plaisir à notre assemblée, et Monsieur Philippe STEING, son Secrétaire Général, dans le cadre des instances européennes, nous rendent optimistes sur la cohésion de la position française au niveau européen.

Cela ne doit pas nous voiler la face et nous faire oublier que les décisions européennes se prennent par 27 pays qui ne sont pas tous convaincus de notre système. La Commission Européenne envisage notamment, à l'horizon 2012, un plan de simplification de la gestion des entreprises dont ne mesurons pas encore les conséquences.

Un autre sujet de réflexion de cet organisme tourne autour de la limitation de la responsabilité civile de nos missions ; sur ce point là, nous ne pouvons que nous en féliciter.

Ces considérations doivent nous faire comprendre que notre avenir doit résolument se tourner vers l'apport positif que nos interventions apportent à la gestion des entreprises. Le commissariat aux comptes n'est pas une simple formalité administrative mais un engagement général au profit de l'entreprise, des tiers et des cocontractants de celle-ci.

Ce n'est qu'en améliorant notre communication à l'égard des décideurs publics ou privés que nous ferons comprendre tout l'intérêt de nos interventions. Dans un monde où l'information jaillit de partout, où la rumeur est destructrice rapide de réputation, notre intervention, de par son caractère normatif, de par son indépendance, et de par sa qualité technique obtenue grâce à une formation continue ambitieuse, doit permettre aux entreprises de mieux assurer leur développement au service de toute la collectivité.

## COMMISSION RÉGIONALE D'INSCRIPTION ET CHAMBRE DE DISCIPLINE

Depuis notre dernière Assemblée Générale, la composition de la Commission Régionale d'Inscription a été modifiée (par arrêtés du Garde des Sceaux des 15 février 2007 et 9 mai 2007, publiés respectivement au Journal Officiel des 22 février 2007 et 17 mai 2007).

Elle est actuellement composée de la façon suivante :

### Président

Monsieur François MARTIN - Conseiller

### Magistrat de la Chambre Régionale des Comptes

Monsieur Julien VEROT - Premier conseiller

### Professeur des Universités - spécialisé en matière juridique économique ou financière

Madame Sabine DANA-DEMARET - Maître de conférences

### Personnes qualifiées en matière juridique, économique ou financière

Monsieur Philippe GRILLOT - Président du Tribunal de Commerce de Lyon

Monsieur Bernard GUTH - Maître de conférences à l'IUP de Lyon

### Représentant du ministre chargé de l'économie

Monsieur Paul-Henry WATINE - Trésorier-Payeur Général de la Région Rhône-Alpes

### Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes

Monsieur Jean BACHELET - Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon

### Magistrat chargé du ministère public auprès de la chambre de discipline

Monsieur Michel GIRARD - Substitut Général

### Greffier en chef - Secrétaire de la commission

Madame Michèle GULLON

## EFFECTIFS DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE

En 2007, la commission d'inscription s'est réunie 4 fois, les 15 janvier, 26 mars, 21 mai et 25 juin. Elle se réunira deux fois, le 29 octobre et le 17 décembre, pour prononcer les dernières inscriptions ou radiations de l'année et arrêter la liste 2008.

Les statistiques qui figurent en annexe de ce rapport vous indiquent la répartition des membres de la Compagnie, par lieu géographique d'exercice, par tranche d'âges, par sexe, par année d'inscription, par nombre de mandats.

Elles confirment certaines tendances telle que l'augmentation régulière du pourcentage de personnes morales par rapport à l'effectif total (28,72 % en 2007 contre 27,75 % en 2006 et 20,68 % en 1998).

Le nombre de personnes morales a augmenté en un an de 6,7 % (365 contre 342 en 2006) et le nombre de personnes physiques est passé de 890 en 2006 contre 906 en 2007, soit une très légère augmentation de 1,8 %.

Le pourcentage de femmes représente 14 % des effectifs, soit 127.

L'âge médian est toujours de 48 ans (49 ans pour les hommes et 44 ans pour les femmes).

Le nombre de commissaires aux comptes n'ayant pas déclaré de mandat au titre de l'année 2007 a sensiblement augmenté puisqu'il est passé de 119 en 2006 à 128 en 2007 (représentant 14 % environ des membres inscrits).

Le nombre de mandats détenus dans les SAS continue d'augmenter : il est passé de 39 % en 2006 à 46 % en 2007, au détriment des SA (44 % en 2006 contre 37 % en 2007).

Le nombre moyen de mandats détenus par les confrères est de 21 et plus des  $\frac{3}{4}$  des confrères signataires ont plus de 20 mandats.

## CONTRÔLE RÉGIONAL DE QUALITÉ :



CONTRÔLE QUALITÉ  
Daniel CECCALDI

### 1/ ORGANISATION DE LA CAMPAGNE 2006/2007

Depuis 3 ans maintenant, les contrôles de qualité sont conduits sous l'égide du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes qui supervise la mise en œuvre et le suivi des contrôles périodiques et veille à leur bonne exécution.

L'article L. 821-7 du Code de commerce dispose que « Les commissaires aux comptes sont soumis, dans leur activité professionnelle :

- a) Aux inspections mentionnées à l'article L. 821-8,
- b) A des contrôles périodiques organisés selon des modalités définies par le Haut Conseil,
- c) A des contrôles occasionnels décidés par la Compagnie Nationale ou les Compagnies Régionales ».

et l'article L. 821-9 précise que ces contrôles mentionnés en b) et c), sont effectués par la Compagnie Nationale ou les Compagnies Régionales.

Dans sa décision 2006-01, le Haut Conseil du Commissariat aux Comptes a fixé le cadre et les orientations des contrôles pour la campagne 2006/2007, et notamment le cadre unique des contrôles périodiques, le maintien des secteurs et l'analyse des situations à risques ainsi que les résultats des contrôles par cabinet.

S'agissant des modalités de ce contrôle, les procédures de conduite du contrôle ont été adoptées pour un **contrôle global de cabinet** par la sélection des mandats couvrant un nombre de mandats représentatif de l'activité du cabinet. Les contrôles n'ont donc pas été étendus à chacun des signataires de mandats au nom d'un même cabinet.

La sélection des secteurs faite par le Haut Conseil du Commissariat aux Comptes a été maintenue pour cette campagne.

Le principe de base de la mise en œuvre du contrôle qualité, conforme à la décision 2006-01 du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes, a reposé sur l'approche du contrôle global de

cabinet concernant l'examen des procédures du cabinet et la vérification de l'application des procédures sur une sélection de mandats sur lesquels l'application de la méthodologie d'audit est également vérifiée. Cette procédure a conduit à l'établissement d'un rapport de synthèse par cabinet.

Un nouveau questionnaire « micro approche » a été élaboré par la Compagnie Nationale. Ce questionnaire est applicable aux cabinets répondant à certains critères particuliers en matière de détention du nombre de mandats et du nombre d'heures global du cabinet.

Compte tenu de la lourdeur du formalisme imposé dans la rédaction des fiches de contrôle et des rapports de synthèse, une formation plus technique, sur le remplissage des différents questionnaires par voie électronique, est prévue, en septembre 2007, à destination des contrôleurs et superviseurs.

Le questionnaire Eraedit sera l'outil incontournable des contrôles pour la prochaine campagne 2007/2008 et devrait faciliter la rigueur et la qualité des documents de contrôle.

La Compagnie Régionale a procédé, au cours du printemps 2007, à l'embauche d'un assistant superviseur qui a pour mission de revoir tous les dossiers supervisés avant de les soumettre à la Chambre Régionale Qualité.

La campagne 2006/2007 a porté sur l'exploitation des mandats au titre de l'exercice 2005.

Nous avons procédé au contrôle de 95 cabinets (49 individuels et 46 multi associés), parmi lesquels 9 ont bénéficié d'un contrôle de procédures cabinets diligentés par le Pôle National. Nous n'avons pas connaissance, à ce jour, des conclusions des contrôles de procédures diligentés par le National. Les résultats figurant ci-après sur le contrôle des procédures cabinet ne concernent donc que 86 cabinets (diligentés par la Compagnie Régionale).

Diligences professionnelles (en %)				Procédures cabinet (en %)			
Campagnes				Campagnes			
	2006/2007	2005/2006	2004/2005		2006/2007	2005/2006	2004/2005
D1	17	31	21	C1	26	21	22
D2	46	42	43	C2	47	48	44
D3	18	20	23	C3	13	23	25
D4	19	7	13	C4	14	8	9

Il ressort de ces statistiques, que les résultats de la campagne 2006/2007 sont globalement moins satisfaisants que ceux des 2 autres campagnes, et notamment pour ce qui concerne les diligences professionnelles.

Les cotations de type D1 et D2 représentent 63 % contre 73 % en 2006 et 64 % en 2005.

Les cabinets à recontrôler dans 2 ans sont plus nombreux : 20 % contre 7 % en 2005/2006 et 13 % en 2004/2005.

Les convocations des confrères contrôlés, ont été sensiblement plus nombreuses cette année puisque près de 25 % des personnes contrôlées ont été entendues soit par la Chambre Régionale Qualité, soit par le Président de la Compagnie Régionale.

Je tiens à remercier tous les contrôleurs et superviseurs et notamment :

Mesdames Laurence BERNARD, Martine CHABERT, Christine DUBUS, Nicole GIACOMEL, Andrée NEOLIER, Hélène SABATTIER, Isabelle SIAUX et Jacqueline TCHOBANIAN et Messieurs Christophe ALEXANDRE, Olivier ARTHAUD, Jean-François AUBRY, Michel BAIZET, René BERANGER, Gérard BERRUCAZ, Pierre BILLET, Henri BISSUEL, Alain BONNIOT, Louis BOULANJON, Christian BOURBON, André BREMOND, Jean-Christophe CARREL, Pascal CHABREDIER, Philippe CHAZALON, Béchir CHEBBAH, André CHETTRIT, Frédéric CHEVALLIER, Gilles CLAUS, Jean-Pierre CONSTANT, Michel CONSTANT, Arnaud COSTARD, Robert DAMBO, Arnaud de WILLECOT de RINCQUESEN, Bruno DEBOST, Michel-Claude DELOLME, Bernard DESGACHES, Joël DIANOUX,

Antoine DUBOUCHET, Patrick DUCREUX, François DUMONT, Didier DUROZOY, Hervé ELLUL, Denis EMONARD, Jean-Pierre EPINAT, Bernard FLORY, Laurent FORSTMANN, Jean-Paul FOURNIER, Michel GAUTHIER, Philippe GAUTHIER, Armand GENOUX, Laurent GILLES, Pierre GIROD, Hervé GRANET, Jean-Paul GROLLEMUND, Philippe HAOND, Roger-Pierre JERABEK, Claude JOYE, Jacques KLEIN, Jacques LAGNIER, Frédéric LAMBERT, Frédéric MARIE, Frédéric MAUREL, Marc MICHAUD, Jean-Luc MONCORGE, Dominique NATALE, Roger NOVEL, André PAOLI, Laurent de PARISOT de BERNECOURT, Franck PATRICOT, Maurice PEQUET, Jean-Marc PERNET, Jean-Louis PERRIER, Daniel PERRIN, Jean-Yves PERROT, Jérôme PLANCHE, Christian PREVOT, Michel RIBOLLET, Jean-Marc ROUSSEAU, Alain ROUX, Bernard RUSSIER, Jean-Michel SCHMITT, Denis SCHRYVE, Thierry STEVENON, Jacques TAFFIGNON, Gilles TAMET, Jean-Claude TARGE, Dominique VIBERT, Guy VINCENT-FALQUET, Pascal VUAILLAT, Jean VUILLERMOZ et Luc WILLIAMSON.

Les membres de la Chambre Régionale qualité :

Madame Martine CHABERT et Messieurs Olivier ARTHAUD, Christian BOURBON, Michel CHAMPETIER, Laurent de PARISOT de BERNECOURT, Jean-Yves PERROT, Anthony PETER, Philippe ROUX et Jacques VITROLLES.

Ainsi que les permanents de la Compagnie Régionale.

## 2. ORIENTATION POUR LA PROCHAINE CAMPAGNE 2007/2008.

La décision du 6 juillet du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes relative aux principes directeurs concernant la mise en place d'un nouveau système des contrôles périodiques concerne l'ensemble des commissaires aux comptes qu'ils soient détenteurs ou non de mandats EIP. Ce nouveau système entrera en application le 1er octobre 2007.

- **Constitution d'un Comité Paritaire :**

S'inscrivant dans le cadre de ce nouveau système, est constitué un **Comité paritaire**, composé de 3 membres de la Compagnie Nationale et de 3 membres du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes, chargé de définir les conditions à remplir pour la désignation des contrôleurs praticiens et de veiller aux modalités de leur formation. Ce Comité a un rôle de coordination des méthodes de contrôle, d'élaboration des outils de contrôle et d'homogénéisation des méthodes de restitution des résultats de contrôle.

- **Création d'un corps de contrôleurs :**

Il est créé un **corps** de contrôleurs composé de professionnels n'exerçant pas en cabinet, chargé de réaliser les contrôles de cabinets détenant des mandats **EIP**.

Une distinction existe entre les cabinets selon qu'ils détiennent ou non des mandats EIP (Entités d'Intérêt Public).

Le contrôle des **autres cabinets** (non EIP) est effectué par des **praticiens en exercice**.

L'AMF peut intervenir aux contrôles de cabinet de personnes EIP ou d'organismes de placements collectifs.

- **Financement :**

**Le financement** de ce **corps** et des opérations de contrôle est assuré par des ressources clairement identifiées. La Compagnie Nationale arrête une cotisation nationale à la charge des commissaires aux comptes. Un budget est établi chaque année par le **Comité** et le Haut Conseil du Commissariat aux Comptes approuve le programme des contrôles et le budget et veille à l'indépendance de ce financement par rapport aux contrôlés.



## FORMATION

Jean-François MALLÉN

Notre profession connaît, depuis quelques années, une évolution lente mais inexorable vers une consolidation des techniques d'audit, sur la base des normes d'audit internationales. En se penchant un peu plus dans le détail de ces normes internationales, on s'aperçoit vite que nos pratiques actuelles n'en sont pas éloignées, mais l'usage et la réalité économique du moment, a pu, ici ou là nous faire prendre quelques raccourcis techniques.

Il n'en demeure pas moins que nous devons rapidement renforcer la formalisation de nos contrôles et nos connaissances basées sur l'expérience devront être étayées par des analyses plus systémiques.

Finalement, la formation initiale reste une bonne formation, et bien que nous soyons depuis longtemps habitués à l'effort de formation continue tant pour nous que pour nos équipes, force est de constater que nous allons devoir renforcer cet effort : les normes internationales prévoient un minimum de 120 heures de formation continue sur 3 ans pour chaque professionnel.

La campagne 2006/2007 a, encore une fois, prouvé que nous avons tous compris les enjeux en marche, puisque le nombre de séminaires suivis progresse de 33 % par rapport à la saison précédente (laquelle avait également connu une forte progression).

## Commissariat aux comptes, campagne de formation 2006/2007

Nota : récapitulatif des formations suivies par les membres de la Compagnie et leurs collaborateurs

(Ce tableau ne tient compte que des formations gérées par le CREF)

Thèmes	date	total
Actuel 2006	01/12/2006, 9, 10 et 11/01/2007	100
Actuel 2006 - chef de mission (collaborateurs)	19/12/06	19
Le guide d'exercice professionnel du cabinet	21/11/06	11
Audit des comptes 2006 : nouveautés comptables	7, 8, 17/11, 7/12/2006 et 10/01/2007	85
Evaluation des actifs	24/10/06	18
Opérations sur le capital...	18/01/06	10
Audit des stocks	04/12/06	11
Audit des comptes consolidés	09 et 10/11/06	18
Auditer efficacement une TPE	22 et 23/11, 21 et 22/12/2006	30
Contrôle interne et PME	15, 16/11/2006, 30 et 31/01/2007	34
Orientation et planification	05/12/2006 et 16/01/2007	38
Associations : secteur sanitaire et social	11/12/06	20
Conventions et rapport spécial	11/12/06	32
Vérifications et informations spécifiques	17/10/06	10
Fraudes et erreurs : applications norme 2-105	20/11/06	18
Commissariat aux apports et à la fusion	25 et 26/01/07	9
Le CAC dans la SAS	24/11/2006 et 17/01/2007	35
Mathématiques financières	24/11/06	10
Auditer la dépréciation des actifs en IFRS	14/11/06	13
Utiliser les fichiers informatiques	27/09, 23/10 et 01/12/2006	27
Excel niveau 2	20, 21/12/2006, 16 et 17/01/2007	40
Approche d'audit dans associations	24/01/07	15
Assistants débutants	2,3, 4/10, 28, 29, 30/11/2006, 8, 9 et 10/01/2007	52
Assistants confirmés	15, 16, 17/11, 12, 13 et 14/12/2006	31
Sauvegarde des entreprises	12/10 et 13/11/2006	33
Mise en place du manuel des procédures	22/11/07	10
Prise de connaissance interne et appréciation des risques	08/12/06	20
Appréciation des évaluations et des estimations comptables significatives	25/01/07	12
15 <sup>ème</sup> université d'été	8/9/2006	333
<b>Total</b>		<b>1 094</b>

Votre Compagnie Régionale continue ses efforts pour satisfaire au mieux vos besoins en la matière, en vous proposant des séminaires de qualité, pragmatiques et opérationnels grâce au travail de qualité du CREF, mais aussi à travers des sessions techniques parfois innovantes : les « 5 à 7 », les « Universités d'été » et, depuis peu, les « Ateliers de la CRCC ».

Votre catalogue CREF maintient un large choix de séminaires fondamentaux ou spécialisés à destination des commissaires aux comptes et des collaborateurs, ainsi que des stagiaires. Cette année encore, le CREF propose un groupe de 4 séminaires d'intérêt régional (en complément des séminaires d'intérêt national de la CNCC). Ces séminaires sont proposés à tarif réduit pour faciliter l'accès aux formations de tous nos confrères. Les thèmes retenus cette année sont :

- La mission d'audit : l'approche par les risques
- Les nouvelles exigences du contrôle interne
- Synthèse des travaux et rapports général et spécial du commissaire aux comptes

Toujours dans l'esprit d'offrir le meilleur service à nos confrères, le CREF maintient les séminaires à partir de 8 inscrits alors que le seuil de rentabilité est en moyenne à 12 participants pour les formations spécifiques de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Cette décision permet à chacun de pouvoir suivre des séminaires très spécifiques destinés à un public restreint. La demande augmentant, ces situations difficiles financièrement devraient disparaître. Toutefois, si des formations jugées trop spécifiques, proposées au catalogue de la CNCC et non présentes au catalogue du CREF, deviennent indispensables pour les membres de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon, nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour que les confrères trouvent satisfaction.

## UNIVERSITÉ D'ÉTÉ 2007

Le vendredi 7 septembre 2007, la Compagnie Régionale de Lyon réalise sa seizième université d'été au cours de laquelle sont proposés 6 ateliers :

- Le contrôle interne du cabinet
- Traitement des données informatiques (Excel/ACL/IDEA...)
- L'évolution de l'organisation de la profession
- Tour d'horizon des nouvelles normes
- Evaluation des risques – cartographie des risques en PME
- Jurisprudence, déontologie & incompatibilité

## RÉUNIONS TECHNIQUES

En complément de ces formations, notre Compagnie Régionale a souhaité maintenir les réunions d'informations spécifiques à travers les « 5 à 7 » qui sont désormais relayées, pour la plupart, à Saint Etienne et à Bourg en Bresse pour une plus grande proximité avec les membres.

Compte tenu de la fréquentation soutenue des confrères à ce type de réunions « 5 à 7 », la Compagnie Régionale a organisé cinq réunions depuis notre dernière assemblée générale.

- le 20 novembre 2006, à Lyon, « Les nouvelles normes (NEP) », animée par Laurence Cropsal,
- le 14 décembre 2006, à Lyon, « Loi de sauvegarde des entreprises », co-animée par Maître Philippe Genin, Ancien Bâtonnier, et notre confrère Monsieur Alain Roux, Président Honoraire de notre Compagnie Régionale,
- le 15 janvier 2007, à Saint Etienne, « Les nouvelles normes (NEP) », animée par Laurence Cropsal,
- le 12 février 2007, à Lyon, « Examen et appréciation de l'Annexe des comptes annuels par le commissaire aux comptes », co-animée par Sébastien Desitter, Membre du Bureau de la Compagnie Régionale et Jean-Pierre Grousson, ancien Vice-Président de la Compagnie Régionale, chargé de la formation professionnelle,
- le 29 mai à Lyon, le 31 mai à Bourg en Bresse et le 7 juin 2007 à Saint Etienne, « Les Normes d'Exercice Professionnel (NEP) », co-animées par Laurence Cropsal, (Animateur National) et Jean-François Mallen pour Lyon, Jacques Fournier, (Membre du Comité des Normes) et Jean-François Mallen, Vice-Président chargé de la Formation, pour Bourg-en-Bresse et Saint Etienne,

Deux autres réunions, qui seront déclinées en région, sont prévues en fin d'année :

- le 15 octobre 2007, à Lyon et le 17 octobre 2007 à Saint Etienne, « Le contrôle Qualité », animée par Daniel Ceccaldi, Vice-Président Contrôle Qualité,
- le 3 décembre à Lyon, le 17 décembre à Saint Etienne et le 18 décembre 2007 à Bourg en Bresse, « Risque de piratage informatique », animée par Monsieur Eric Jaillet de la DST.

Enfin, conscient que la mise en œuvre des NEP nécessite encore plus d'échange et partage de connaissance, le Conseil Régional de Lyon propose des « ateliers de la CRCC » au cours desquels 5 binômes, commissaires aux comptes et collaborateurs, se retrouvent afin de construire une analyse de l'environnement des risques de leurs dossiers. Ces ateliers se veulent concrets et utiles. Pour cela, un outil est proposé comme support de travail et les échanges permettent à chacun de développer une mini cartographie des risques sur son dossier. Déjà 4 ateliers ont eu lieu, démontrant l'intérêt que nous avons tous d'une telle démarche.



## STAGE

Christophe SCHOTT

Le nombre de stagiaires est en hausse cette année puisque l'effectif est passé de 15 en 2006 à 22 personnes en 2007.

### Évolution de l'effectif et situation des stagiaires

- 15 stagiaires étaient inscrits lors de l'assemblée générale du 8 septembre 2006
- 9 stagiaires ont été inscrits depuis la dernière assemblée générale
- 1 stagiaire a demandé la suspension de son stage
- 1 stagiaire est arrivé en fin de stage

---

22 stagiaires sont inscrits à notre Compagnie Régionale à ce jour.

La ventilation en est la suivante :

- 9 stagiaires accomplissent leur stage de 1<sup>ère</sup> année
- 8 stagiaires accomplissent leur stage de 2<sup>ème</sup> année
- 5 stagiaires accomplissent leur stage de 3<sup>ème</sup> année parmi lesquels 3 stagiaires ont demandé une prolongation de leur stage

Sur ces 22 stagiaires (5 femmes et 17 hommes), 1 stagiaire effectue parallèlement le stage d'expertise comptable.

### Réunions des stagiaires

Comme prévu au règlement de stage, les stagiaires ont été réunis. La 2<sup>ème</sup> réunion de l'année 2006 s'est tenue, le 20 janvier 2007, au siège de la Compagnie Régionale.

Ces réunions permettent à chaque stagiaire de faire le point sur le déroulement de son stage et d'être informé de ses obligations, en matière de formation et d'établissement des rapports d'activité.

A cette occasion, je rappelle aux stagiaires l'importance du respect des délais de dépôt des rapports semestriels. J'attire aussi l'attention des maîtres de stage sur la nécessité de laisser

aux stagiaires le temps d'accomplir leurs obligations.

Chaque stagiaire, ayant une identification nominative sur le Portail [www.cncc.fr](http://www.cncc.fr), a la possibilité de consulter la documentation mise à disposition sur le site de la Compagnie Nationale.

En outre, et depuis 2 ans maintenant, la documentation de base du commissaire aux comptes est offerte gracieusement aux stagiaires qui s'inscrivent auprès de notre Compagnie Régionale.

### Formation des stagiaires

Les journées de formation font l'objet d'un suivi par le biais d'une fiche descriptive transmise à la Compagnie Régionale par chaque stagiaire. Nous vous rappelons que le suivi de la journée annuelle de comportement, organisée par le Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables, est obligatoire, et ce, quelle que soit l'expérience des stagiaires.

Nos stagiaires « 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année » rencontrent un problème actuellement pour pouvoir suivre la journée annuelle de comportement obligatoire organisée par le Conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptables, car ils ne peuvent pas accéder au système de e-learning. Afin de ne pas pénaliser les stagiaires, le Conseil Régional de la Compagnie Régionale de Lyon a décidé, sur la proposition de Laurence Cropsal, de dispenser une journée de formation déontologique « commissariat aux comptes » commune.

Cette formation de 6 heures, qui s'est tenue après la réunion du 20 janvier 2007, a connu un franc succès, puisque la plupart des stagiaires, y compris ceux de 3<sup>ème</sup> année, l'a suivie.

Elle a abordé les thèmes suivants :

- le paysage international,
- devenir commissaire aux comptes,
- le nouveau code de déontologie,
- la démarche qualité dans le cabinet.

## L'habilitation des maîtres de stage

Comme les années précédentes, les habilitations délivrées concernent essentiellement les confrères qui accueillent des stagiaires experts-comptables souhaitant pouvoir s'inscrire sur la liste des commissaires aux comptes par la voie du diplôme d'expertise comptable : 17 habilitations ont été délivrées depuis la dernière assemblée. Le nombre de commissaires aux comptes habilités à recevoir des stagiaires dans notre Compagnie Régionale est de 420.

Je vous rappelle les conditions d'habilitation de maître de stage, conformément à l'article 1er de l'arrêté du 4 février 1993 :

*“Le Conseil Régional habilite les commissaires aux comptes à recevoir des stagiaires après s'être assuré qu'ils offrent des garanties suffisantes quant à la formation de ces stagiaires...”*

Le Conseil Régional de Lyon, au cours de sa session du 30 avril 1999, a déterminé les critères en matière d'habilitation :

Concernant les diligences professionnelles :

- refus d'habilitation à partir d'un résultat de contrôle de type D4
- pour un résultat de type D3, l'habilitation est accordée mais un courrier spécifique est adressé au confrère, lui demandant d'améliorer ses diligences professionnelles, sous peine que lui soit retirée l'habilitation à l'issue d'un nouveau contrôle de qualité.

Concernant l'organisation du cabinet :

Dans le cas où l'examen régional de son activité a révélé une situation d'incompatibilité et après que le confrère ait d'abord reçu un avertissement lui demandant de régulariser sa situation au plus vite, l'habilitation lui est retirée s'il n'a pas régularisé.

Ces conditions pourraient être modifiées, car à la suite de la réforme du décret du 12 août 1969, un arrêté du Garde des Sceaux devrait être pris pour définir les conditions d'habilitation des maîtres de stages.

## L'Evolution du stage d'expertise comptable

Les activités d'audit légal doivent être dorénavant prises en compte pour justifier des 2 années de pratique professionnelle auprès d'un commissaire aux comptes habilité par la compagnie régionale, disposant de 100 heures déléguables par an et par stagiaire, et d'un contrôle régional de qualité jugé satisfaisant. Seule la partie spécifique de formation à l'audit légal, évaluée à 200 heures, doit être effectuée sous le contrôle d'un commissaire aux comptes inscrit sur la liste et habilité par la Compagnie Régionale.

Dans le cas où l'Expert-Comptable maître de stage ne serait pas en mesure d'apporter lui-même une formation pratique à son stagiaire, soit parce qu'il n'est pas Commissaire aux Comptes, soit parce que le volume de son activité en commissariat aux comptes est trop faible, soit parce qu'il n'a pas été habilité suite aux mauvais résultats de ses contrôles régionaux de qualité, il conviendra de choisir un co-maître de stage habilité par la compagnie régionale, pour les 2/3 du stage, qui signera l'attestation de fin du stage établie par la Compagnie Régionale et le Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables.

La Compagnie délivre, en accord avec le Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables, une attestation aux stagiaires, faisant état de l'accomplissement d'une période de formation au contrôle légal d'au moins 200 heures, des conditions dans lesquelles cette période de formation aura été accomplie et des appréciations des professionnels maîtres de stage. Cette attestation sera jointe au dossier du stage d'expertise comptable et sera prise en compte, le moment venu, par la Commission Régionale d'Inscription des Commissaires aux Comptes.

Nous sommes toujours dans l'attente de la réforme de l'Examen d'Aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes ainsi que de la norme internationale IES 8 concernant la formation initiale et continue.